



PROCES-VERBAL N°1 Séance du 1^{er} Février 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le premier février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-et-un janvier, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Mme Annick GIRARD, pour le Maire empêché,

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 11

Pouvoirs : 00

Absent : 01

Présents :

Mesdames Annick GIRARD, Diane ROGER, Odile GILLET, Sandra BELMONTE, Carole FERRE ;
Messieurs Eric HAUER, Stéphane VEDRINES, Christian BEAUDIN, Jordan CHASTAGNET, Xavier LECOMTE, Olivier HURIER ;

Absents :

Monsieur Romain MITTEAU

Mr Xavier LECOMTE est désigné secrétaire de séance.

Délibération 2021-02-01

1- Déroulement de la séance à huis clos

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ; Vu l'article L 5211-11 du code général des collectivités territoriales qui stipule que sur la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. Considérant que la retransmission de la séance du conseil municipal de ce jour est impossible.

Il est voté une séance à huis clos à l'unanimité des membres présents.

2- Approbation du Procès Verbal n°10

Un point est fait sur le PV n°10 du dernier conseil municipal. Il est proposé aux conseillers de valider et/ou modifier le PV.

Le PV n°10 est accepté à 10 voix pour et 1 abstention.

Délibération 2021-02-02

3- CCAS

Afin de régulariser la Commission Communale d'Actions Sociales (CCAS) de la commune, il convient de procéder à l'élection de nouveaux délégués élus.

Messieurs Romain MITTEAU, Eric HAUER et mesdames Carole FERRE et Odile GILLET se proposent comme représentants des élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte ces représentants.

Il convient également de procéder à la désignation de représentant non élu.

Mesdames Magali CAUMON, Sylviane MALVOISIN, Céline CHAVENEAU, Marie-Josée SEVILLE se propose comme membre de cette commission.

Un doute subsiste sur l'envie de Mme Isabelle LOUP, ancienne membre, de continuer ou non son engagement. Sur demande des conseillers, O. GILLET lui téléphone pour lui demander. Après une longue discussion, Mme LOUP décide de ne pas continuer son engagement.

Les conseillers municipaux sont invités à voter pour la désignation des membres extérieurs. Ceux-ci sont acceptés à 6 voix pour (X. LECOMTE, A. GIRARD, E. HAUER, S. VEDRINES, S. BELMONTE, J. CHASTAGNET) et 5 abstentions (C. BEAUDIN, O. HURIER, D. ROGER, O. GILLET, C. FERRE).

4- Tableau provisoire des commissions

A. GIRARD informe les conseillers municipaux de la réalisation d'un tableau regroupant les diverses commissions avec les personnes qui souhaitent en faire parti. Ce tableau est provisoire et sera mis à jour avec les nouveaux conseillers municipaux élus lors des prochaines élections.

En attendant, A. GIRARD demande si ce tableau convient à tout le monde ou si quelqu'un souhaite intégrer une nouvelle commission.

Elle précise que celui-ci lui servira à convoquer les personnes concernées pour les réunions ainsi que pour le passage des informations.

Les conseillers municipaux acceptent ce tableau sans modification.

Délibération 2021-02-03

5- Contrat véolia

Un renouvellement de contrat de prestations pour le château d'eau a été signé avec la société Véolia à la fin du mois d'octobre 2020.

Il convient de régulariser la situation avec une délibération.

Le contrat propose les mêmes prestations que l'ancien avec l'ajout de la surveillance des compteurs de sectorisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, accepte ce contrat et charge le Maire de signer tous les documents y afférents.

6- Budgets : clôture 2020

Un point est fait sur les balances de l'année 2020 pour les budgets de la commune et l'eau/assainissement.

Budget communal :

Investissement :	Dépense :	248 212,62 €
	Recette :	189 451,18 €
Fonctionnement :	Dépense :	487 200,92 €

	Recette :	502 864, 43 €
Budget Eau/Assainissement :		
Investissement :	Dépense :	142 250,24 €
	Recette :	144 427,45 €
Fonctionnement :	Dépense :	89 946,69 €
	Recette :	207 683,18 €

S. VEDRINES demande s'il y a la possibilité de prévoir les travaux du château d'eau dans le budget 2021 ? A. GIRARD lui répond que ces travaux devraient être envisageables mais qu'il faudra bien travailler le budget en amont.

Il demande également s'il ne va pas y avoir un problème sur le budget de la commune avec le déficit de 43 000 € ? A. GIRARD lui répond qu'effectivement le budget 2021 va être très difficile et qu'aucune dépense n'est envisageable.

Cela est-il réparable sur l'année 2021 ou engage tout le mandat ? A. GIRARD lui répond qu'au vu des chiffres il faudra certainement tout le mandat pour une évolution favorable. Cela va être très difficile.

Délibération 2021-02-03

7- Délibération 1/4 investissement budget commune

Ouverture pour les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget primitif 2020 qui permet de payer les factures d'investissement avant le vote du budget de la commune pour un montant maximal de 65.150 €.

D. ROGER demande si les budgets devront être votés en mars ? Les budgets doivent être votés avant la mi-avril.

Il est demandé aux conseillers de délibérer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte cette ouverture de crédits.

Délibération 2021-02-04

8- Délibération 1/4 investissement budget eau et assainissement

Ouverture pour les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget primitif 2020 qui permet de payer les factures d'investissement avant le vote du budget de l'eau/assainissement pour un montant maximal de 47.758€.

Il est demandé aux conseillers de délibérer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte cette ouverture de crédits.

E. HAUER insiste sur l'importance de voter les budgets primitifs rapidement afin de mettre en place le plus tôt possible les mesures restrictives. Il explique que des choix politiques vont devoir être pris pour réduire les charges. Les conseillers rappellent que certaines charges ne sont pas compressibles.

Des échanges se font au sujet du SIRIS qui représente une grosse dépense pour la commune. A. GIRARD indique que des informations vont être demandées au SIRIS afin de clarifier cette demande de financement qui ne fait qu'augmenter au fil des années.

Délibération 2021-02-05

9- Subvention Fonds de concours 2021

La communauté de communes du Val de Sully a envoyé un message pour savoir si la commune de Vannes-sur-Cosson souhaitait bénéficier des fonds de concours pour l'année 2021.

A. GIRARD propose que cette aide soit demandée pour financer les travaux du château d'eau. Le projet est estimé à un coût HT de 208 419 €.

Une demande de DETR a été acceptée par la Préfecture du Loiret à hauteur de 72 947,00 €.

Il est proposé de faire une demande de fonds concours de 50 % du montant restant à charge soit : 67 736,00 €.

O. GILLET demande ce qu'est un fonds de concours ? A. GIRARD lui répond que c'est une subvention. Il est précisé que chaque commune a le droit à un crédit de 100 000 € par an au maximum. Les dossiers doivent avoir un minimum de 3 000 € HT.

O. GILLET demande quand les travaux du château d'eau pourront débuter ? Il lui est répondu qu'ils seront à prévoir sur plusieurs années.

D. ROGER demande comment sont financés les gros projets ? Il faut prévoir les dépenses au budget. Les subventions arrivent une fois les travaux terminés et payés.

Il est demandé aux conseillers de donner leur avis et de délibérer pour cette subvention.

Après discussion et vote, le projet est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Les membres du conseil municipal :

➤ Chargent le Maire de demander auprès de la communauté de communes du Val de Sully les subventions correspondantes pour un taux de **50 %** du restant à charge soit : **67 736 €**.

➤ Chargent le Maire de procéder à la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

10- PETR – Relance dossier restauration de l'église Ravalement/reprise de toiture et éclairage externe

La demande initiale de subvention faite en 2020 n'a pas été retenue par le préfet. Nous recevons une nouvelle demande à savoir si notre projet est toujours d'actualité avec les mêmes montants et si nous le représentons pour le contrat de ruralité 2021.

Les conseillers proposent un report en 2022.

La priorité est donnée aux travaux du château d'eau et des canalisations.

C. BEAUDIN informe que le PETR propose peut-être un financement d'une partie des dépenses du château d'eau. (maîtrise d'œuvre) L'information est à vérifier et le dossier de demande à élaborer si cela est possible.

C. BEAUDIN demande si une demande peut-être déposée auprès de la Fondation du Patrimoine afin qu'un dossier soit ouvert. Cette demande permettrait de faire appel à des donateurs privés. Leurs dons seront déductibles des impôts. Ces démarches sont longues et il faudrait commencer dans le courant de l'année 2021.

11- Ecole : semaine à 4 jours

Lors de la dernière réunion du SIRIS, un vote s'est déroulé pour savoir si le temps scolaire était maintenu à 4,5 jours ou si celui-ci passait à 4 jours.

Le maintien à 4,5 jours a été voté.

A. GIRARD informe que Mr COLAS, maire d'Isdes, a déposé une demande de passage à 4 jours auprès de la DASEN.

D. ROGER explique que Mr COLAS a décidé de faire cette demande car selon lui le questionnaire envoyé aux parents d'élèves n'était pas bien formulé, il y avait un déséquilibre des arguments en faveur des 4,5 jours. Aussi, il souhaitait un vote à bulletin secret permettant à chacun de s'exprimer en toute liberté qui n'a pas été accepté. Selon lui, la semaine à 4,5 jours fait perdre des enfants aux écoles du regroupement.

E. HAUER demande qui vote et décide ? D. ROGER lui répond que le conseil d'école fait une demande d'avis. S. BELMONTE et D. ROGER rajoute que, d'après la loi et la dame de l'académie, seuls les maires peuvent prendre la décision du passage à la semaine de 4 jours.

12- Renouvellement bail Mme Babef

Comme convenu, nous lui avons fait un bail jusqu'au 31 mars 2021 pour un départ au 1^{er} avril. Suite à son dernier appel, elle nous informe qu'elle ne pourra rendre disponible le gîte qu'à dater de l'été 2022 et ne veut pas signer le dernier bail.

Egalement, elle refuse les propositions pour un nouveau logement.

S. BELMONTE demande quel est l'impact financier du départ de cette dame ? A. GIRARD lui répond que si elle ne paye pas, les loyers sont inscrits sur le budget mais pas dans les comptes.

S. VEDRINES indique que le grand gîte est non conforme électriquement ce qui engendre moins de possibilité de garder des enfants. J. CHASTAGNET souligne l'importance de cette conformité et insiste sur la responsabilité de la commune en cas de problème.

O. HURIER propose de saisir une assistance juridique.

S. BELMONTE demande si cette non-conformité est officielle. Il lui est répondu positivement et indiqué que le logement ne peut pas être loué sans travaux.

Des questions sont posées pour savoir les possibilités pour la suite.

Il faut continuer les démarches.

Délibération 2021-02-06

13- ENS – Appellation Maurice Genevoix

C. BEAUDIN explique pourquoi cette proposition :

Pourquoi lui donner un nom ?

Les espaces naturels sensibles sont nombreux, ils s'identifient souvent par le nom de la commune sur lequel il se trouve. En d'autres endroits de la Région Centre, ils ont été baptisés afin de donner une image plus authentique au lieu : ENS de la Vallée de l'Eure, ENS des prairies du Roy à Loches, par exemple.

Notre village a déjà une place Raboliot, notre volonté d'image communale passe par la biodiversité de la Sologne, dont l'abeille noire, variété endémique est représentative.

Pourquoi baptiser notre Espace Sensible Naturel Maurice Genevoix ?

Maurice Genevoix vient d'entrer au Panthéon, c'est un auteur local qui a décrit la Sologne au travers de nombreux romans et essais sur les animaux. Son roman Raboliot, prix Concours se termine à Vannes sur Cosson. Le département du Loiret engage dans le cadre de sa politique touristique en partenariat avec le Conseil Régional, une labellisation de balades et parcours naturalistes.

Au départ de la maison de Maurice Genevoix « les Vernelles » à Saint Denis de l'Hôtel, des parcours conduiront les touristes en forêt d'Orléans et en Sologne, ainsi naturellement en bord de Loire. La société des amis de Maurice Genevoix dont Julien Larère Genevoix son petit-fils est le Président recherche un lieu emblématique pour la mémoire locale de son grand-père en Sologne. L'option de Vannes sur Cosson l'a particulièrement séduite. Cela permet un ancrage dans le Loiret avec une ouverture vers le Loir et Cher. Cela est facilité, puisque l'ENS est mitoyenne du chemin de Gien - Chambord (chemin des sables) permettant d'envisager de nombreux cheminements doux au travers de notre territoire.

L'intérêt pour Vannes sur Cosson.

Cela ne coûte rien et renforcera l'image d'une vie de qualité dans notre commune. Nous serons le centre des parcours Sologne avec ce label. On peut espérer un apport de tourisme doux, vélo, marcheurs, cavaliers; un plus pour nos deux commerces. C'est une image positive et dynamique. Par le seul nom de Maurice Genevoix nous nous donneront une visibilité à minima régionale voire nationale. En effet chaque année l'association souhaite organiser des rendez-vous en Sologne, qui viendront assurer des animations dans notre village.

Ne manquons pas notre rendez-vous avec l'avenir grâce à notre patrimoine naturel.

La société des amis de Maurice Genevoix est soutenue par la présidence de la République, la Fondation de France, France Culture, France 3 et France 2, le ministère de la culture.

L'inauguration est prévue le 06 mars 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

C. FERRE donne son avis et signale que pour elle il aurait été préférable de donner un nom en rapport avec la nature : un animal, une plante,...

C. BEAUDIN lui répond que Maurice Genevoix a beaucoup d'écrit (environ 63 romans) et qu'il deviendrait un emblème. Il souhaite transformer l'ENS en observatoire vivant.

Les conseillers municipaux sont invités à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, acceptent cette appellation.

Concernant les animations 2021, un programme est proposé aux conseillers. Il leur est rappelé que la commune va toucher pour l'année 2021, 20 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement.

Les animations représenteraient un coût entre 5 000 et 6 000 €.

14- Berdigne Berdogne 2021

L'UCPS nous relance à savoir si nous maintenons la manifestation pour septembre.

Les conseillers municipaux donnent leur accord pour ce report en 2021.

E. HAUER demande s'il est possible de prévoir un budget d'environ 2 000 € ? Une subvention sera demandée à la communauté de communes du Val de Sully.

15- Lotissement Bagatelle : Mme Ducloux

Après de longs mois d'étude, nous avons reçu un courrier du notaire de Mme Ducloux nous informant que sa demande de vente a été refusée et qu'il fallait procéder à une enquête publique.

Une demande de confirmation a été effectuée auprès des services urbanisme de la communauté de communes du Val de Sully. La commune est en attente d'une réponse de l'urbanisme car deux lois se contredisent.

O. HURIER demande si une enquête de voisinage a été faite ? A. GIRARD lui répond que oui et les voisins avaient donné leur accord mais cela ne suffit pas.

16- Lotissement Mr Danton

Mr Danton a déposé en 2017 une demande de permis d'aménager afin de créer un lotissement sur la route de Tigy. Ce permis lui a été accordé.

Cependant, certains travaux prévus dans le permis d'aménager vont être différés. Mr Danton a envoyé à la mairie une demande « d'arrêté d'autorisation de vente par anticipation de réalisation de travaux ».

Cet accord lui permettrait de commencer à vendre ses terrains et de réaliser les aménagements ensuite. Il s'engage à réaliser les travaux avant décembre 2023 avec un fond de garantie bancaire.

Après discussion, les conseillers décident de donner leur accord. L'arrêté sera rédigé par les services de l'urbanisme de la communauté de communes du Val de Sully.

17- Communication

La commission communication s'est réunie. Il a été décidé de créer un petit bulletin de format A3. Le site internet de la commune va être fusionné sur la mouture de celui de la communauté de communes de Val de Sully.

Il va être créé un livret d'accueil qui sera donné à chaque nouvel habitant. Celui-ci comportera les informations de la commune : règlement eau/assainissement, horaires ouverture de la mairie, ...etc.

18- Informations

- Travaux : point sur les travaux du plateau surélevé : S. VEDRINES indique que la remise en conformité est prévue pour le printemps 2021 ; l'entreprise offre la signalisation. Le devis sera transmis à la mairie pour valider la commande.
Des devis sont en attente pour la modification des ordinateurs de la mairie
- Vaccination : A Sully-sur-Loire tout est prêt pour mettre en place la vaccination mais l'accord de la Préfecture est toujours en attente. E. HAUER précise qu'il serait bien de diffuser l'information.
- Médaille d'honneur : la Préfecture propose d'inscrire une chorale ou un groupe musical pour recevoir la médaille d'honneur. Il est proposé de prendre contact avec la chorale croq note.
- Ville solidaire : Le département du Loiret propose aux communes de s'associer à un appel à la mobilisation solidaire dénommée « l'heure civique ». Celle-ci propose aux administrés de donner une heure par mois de leur temps pour la réalisation d'actions de solidarité de proximité soit de manière organisée (association) ou plus informelle avec des actions au profit du voisinage. (mail ci-joint). L'information sera diffusée sur facebook, panneau pocket et info Vannes.
- Cérémonie militaire : L'AML propose à la commune l'achat de livret « ma première cérémonie militaire » à destination des enfants et jeunes du village à un tarif spécial. (information ci-jointe) La commune ne disposant pas de budget, il est décidé de ne pas commander les livrets.
- Elections municipales : pour rappel, les élections municipales sont prévues les dimanches 14 et 21 mars 2021. Les personnes souhaitant s'inscrire peuvent le faire directement à la Préfecture du 22 au 25 février 2021. E. HAUER demande si l'information peut être diffusée afin de prévenir les administrés. L'information sera diffusée sur panneau pocket, info Vannes et facebook.

12- Questions diverses

- Rézo pouce : Réseau de co-voiturage rural mise en place dans le Puy de Dôme. Une réunion est prévue et A. GIRARD propose à ceux qui le souhaitent d'être présents.

La séance est clôturée à 22h45.

Prochaine réunion prévue le 1^{er} mars 2021 à 20h00.